



**COMPTE RENDU  
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 MARS 2019**

Sur convocation en date du 15 mars 2019, le conseil municipal de FRANS s'est réuni en mairie le vendredi 22 mars 2019 à 20 h 30, sous la présidence de M. Martial THEVENET, maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 18      Présents : 13      Votants : 17 (dont 4 procurations)**

**Présents :** Danièle BLACHE, Jean-François CHANTELOUBE, Pascal CUNY, Jean-Philippe GUILLAUD, Bernard MANVOY, Valérie MERLE, Jean-Pierre MILTON, Michelle NUGUET, Jean-Luc RAUX, Patricia RELACHON, Claire VAUDANT, Laurence VIALLA, Martial THEVENET.

**Absents ayant donné pouvoir :** Nathalie BOIX à Martial THEVENET, Joël PECHOUX à Bernard MANVOY, Jérémy ROBERT à Jean-Pierre MILTON, Nathalie WIMMENAUER à Michelle NUGUET.

**Absent :** Hervé ROCHE

**Secrétaire de séance :** Danièle BLACHE élue à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.  
Avant de passer à l'ordre du jour du conseil municipal, Mr le Maire souligne que le week-end des conscrits des 9-10 mars 2019 s'est bien déroulé sans débordements.

**ORDRE DU JOUR**

**Délibérations**

2019-05	Compte Administratif 2018
2019-06	Compte de gestion 2018
2019-07	Affectation des résultats 2018
2019-08	Vote des taxes communales 2019
2019-09	Budget Primitif 2019
2019-10	Attribution de subventions aux Associations
2019-11	Modulaire pour la salle de classe école maternelle – choix de l'entreprise Extension de la déchetterie du Pardy : projet de cession d'une parcelle communale Questions diverses

**Délibération n° 2019-05 - COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Le Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Pierre MILTON délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 présenté par Michelle NUGUET, 1<sup>ère</sup> adjointe, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**BUDGET PRINCIPAL**

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		221.813,36		69.221,25		291.034,61
Opérations de l'exercice	1.565.346,54	1.958.334,00	1.267.479,18	1.190.885,67	2.832.825,72	3.149.219,676
<b>TOTAUX</b>	<b>1.565.346,54</b>	<b>2.180.147,36</b>	<b>1.267.479,18</b>	<b>1.260.106,92</b>	<b>2.832.825,72</b>	<b>3.440.254,28</b>
Résultats de clôture		614.800,82		61.848,99		676.649,81
Restes à réaliser			601.737,58	250.000,00	601.737,58	250.000,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1.565.346,54</b>	<b>2.180.147,36</b>	<b>1.869.216,76</b>	<b>1.510.106,92</b>	<b>3.434.563,30</b>	<b>3.690.254,28</b>
Résultats définitifs		614.800,82	359.109,84			<b>255.690,98</b>

En ce qui concerne la section de fonctionnement :

On relève des recettes 2018 d'un montant de 1.958.334,00 € supérieur au montant budgétisé dues à la vente de la propriété du centre. Au niveau des dépenses, le réalisé de 2018 s'élève à 1.565.346.54 € pour un budget de 1.549.707,36 € ; des dépenses de fonctionnement moins importantes que prévues mais un réalisé supérieur au budget dû à l'écriture de sortie de l'actif de la vente de la propriété du centre.

En ce qui concerne la section d'investissement :

Des recettes et dépenses non réalisées en 2018 sont reportées sur 2019

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, hors de la présence de Monsieur le Maire,**

**APPROUVE le compte administratif du budget communal 2018.**

Retour de Monsieur le maire.

### **Délibération n° 2019-06 - COMPTE DE GESTION 2018**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Martial THEVENET,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018, par la receveuse, visé et certifié conformément par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

indications du compte de gestion relative au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**APPROUVE le compte de gestion de la trésorière municipale pour l'exercice communal 2018.**

**Ce compte visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes**

## Délibération n° 2019-07 – AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le Conseil, vu les résultats de l'exercice précédent apparaissant sur le compte de gestion et le compte administratif au 31 décembre 2018, décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement, de 614.800,82 € pour la Commune, comme suit :

### Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	392.987,46 €
Résultats antérieurs reportés	221.813,36 €
Résultat à affecter	614.800,82 €

### Solde d'exécution de la section d'investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement	-7.372,26 €
Solde des restes à réaliser	-351.737,58 €
Besoin de financement	-359.109,84 €

	COMMUNE
Section investissement, dépenses, compte 001	7.372,26
Section investissement, recettes, compte 001	0
section d'investissement, recettes, compte 1068	359.109,84
Section de fonctionnement, recettes, compte 002 « excédent antérieur reporté » :	255.690,98

## Délibération n° 2019-08 – VOTE DES TAXES COMMUNALES 2019

Mr Le Maire propose d'augmenter les taux de contributions directes de l'ordre de 1 % augmentation nécessaire et progressive dans le temps afin de compenser les baisses de dotations et d'éviter une grosse augmentation de ces taxes subitement. Après avoir oui l'exposé du Maire et en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité cette proposition :

### TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

TYPE DE TAXE	Taux en %
Taxe d'habitation	12,24
Taxe sur le foncier bâti	22,58
Taxe sur le foncier non bâti	49.69

## Délibération n° 2019-09 – BUDGET PRIMITIF 2019

Mme Michelle NUGUET présente le budget primitif 2019 et explique les différents postes en fonctionnement et investissement.

Un budget de fonctionnement avec des dépenses en baisse (fin du Temps d'Activité Périscolaire T.A.P. en juin 2018) malgré un total général supérieur par rapport à 2018 s'expliquant par un virement à la section de 144.000 € de plus par rapport à 2018.

Cet autofinancement d'un montant de 600.000 € est porté en recette au compte 021 du budget d'investissement.

Pour le budget d'investissement, pas de nouveaux emprunts en 2018 qui se traduit par une baisse du capital restant dû de plus de 20.000 €.

3 opérations sont privilégiées cette année :

-La construction d'une salle attenante la mairie pour salle de mariage et conseil.

-L'aménagement des pas de porte au centre village.

-Le modulaire pour la classe à l'école maternelle.

Un budget d'investissement inférieur à 2018.

Ainsi, les opérations d'équipements au budget 2019 se composent comme suit :

Poteaux d'incendie	5.000,00 €
Matériel Mairie	3.000,00 €
Sécurisation aménagement écoles	50.000,00 €
Extension réseau électrique	5.000,00 €
Salle polyvalente	5.000,00 €
Aménagement stade	4.176,89 €
Cimetière	19.201,60 €
Extension restaurant scolaire	4.200,00 €
Création et aménagement voirie	8.500,00 €
Salle de réunion	4.842,78 €
Mises aux normes accessibilités	2.069,52 €
Aménagement mairie	600.000,00 € (Création salle de mariage + aménagement extérieur-accés)
Centre village	720.000,00 € (aménagement pas de porte, voirie :carrefour du centre)
Modulaire école maternelle	123.000,00 €

Après la présentation, par Michelle NUGUET, des propositions pour le budget de la **Commune 2019**, et **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE le budget communal 2019** qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :

Fonctionnement	1.673.849,98 €
Investissement	1.697.663,38 €

## Délibération n° 2019-10 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mr Bernard MANVOY propose d'allouer aux associations les subventions suivantes au vu du dossier complet :

ACADEMIE DE LA DOMBES	150,00 €
LE CHANT DU MARMONT	800,00 €
LE SOLEIL FRANVERNOIS	500,00 €
SECOURISTES ADPC	500,00 €

**Approbation du Conseil à l'unanimité**

## Délibération n° 2019-11 – CHOIX DE L'ENTREPRISE :MODULAIRE POUR SALLE CLASSE MATERNELLE

Madame NUGUET informe le Conseil Municipal que suite à une augmentation du nombre d'inscriptions d'enfants à l'école pour la rentrée 2019, il est nécessaire de prévoir la construction d'un modulaire d'environ 88m2.

Elle présente au conseil les trois offres suivantes :

La société ALGECO pour un montant de 87.088 € hors taxes

La société BATIOLOC pour un montant de 89.970 € hors taxes

La société OCEBLOC pour un montant de 87.451 € hors taxes

Mme NUGUET propose de retenir la société ALGECO pour les raisons suivantes : c'est une entreprise dont les références sont connues, les prestations comme livraison clés en mains correspondent à la demande et celle-ci s'engage à terminer la structure avant septembre 2019.

### **Approbation du Conseil à l'unanimité**

## EXTENSION DE LA DECHETTERIE DU PARDY : PROJET DE CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Intervention de Mme BLACHE concernant la déchetterie du pardy :

Le SMICTOM au vu de l'agrandissement de la déchetterie désire que la commune de Frans lui rétrocède le triangle de terre attenant à la déchetterie et appartenant à la commune de FRANS.

Le SMICTOM prendra à sa charge les frais de bornage et de notaire.

Un accord de principe est donné et une délibération sera prise au prochain conseil Municipal.

### QUESTIONS DIVERSES

Bâtiment centre village : Dynacité organise une réunion le 18/04/19 pour valider la liste des logements. Une psychologue, une sophrologue et une praticienne de soin énergétique demandent la possibilité de louer ensemble une alvéole du pôle médical qu'elles utiliseraient en fonction de leurs permanences. Accord du conseil sur le principe.

Contact de la Société Actipole avec Mr le Maire, investisseur qui serait intéressé par l'achat d'un hectare et demi au pardy pour création de bâtiments artisanaux en location en zone d'activités.

**Urbanisme** : 2 plaintes déposées en gendarmerie par Mr Le Maire contre Mr TEKIN (construction illégale en zone du pardy et exhaussement terre le long du marmont sur sa propriété privée)

**Affaires scolaires** : Prévision rentrée 2019 : 280 enfants. Construction 11<sup>ème</sup> classe nécessaire.

**Personnel** : Les entretiens professionnels ont été faits. On constate moins de maladie et une étude est en cours sur la protection sociale.

Le remplacement de l'agent de l'accueil se fera par un(e) contractuel(le) si pas de candidatures correspondantes par mutation interne.

Un audit est envisagé prochainement pour la structure administrative.

**Voirie** : L'appel d'offres va être lancé pour le carrefour du centre.

Un portique a de nouveau été endommagé chemin de la Borne.

Un projet d'extinction des luminaires extérieurs entre 24 h 00 et 5 h 00 est à l'étude.

Mr le Maire demande à la commission voirie de réfléchir à l'aménagement extérieur de la mairie et au parvis de l'église.

La séance est levée à 22 h 55.



Le maire,  
Martial Thévenet

